

I. - Pour les agents qui exercent une activité de surveillance armée mentionnée au 1° bis de l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure , avec le port d'une arme mentionnée au II de l'article R. 613-3 du même code, la durée et le contenu du stage de maintien et d'actualisation des compétences sont définis comme suit, en sus des exigences posées aux I et II de l'article 4 du présent arrêté :

| THÈME            | PARTIE   | OBJECTIFS pédagogiques généraux  | OBJECTIFS pédagogiques spécifiques  | DURÉE MINIMALE                     |
|------------------|--|--|---|------------------------------------|
| Module juridique | Réglementation relative à l'acquisition, la détention, la conservation, au transport et à l'usage des armes et des munitions | Actualisation des connaissances relatives à la réglementation relative à l'acquisition et à la détention d'armes et de munitions | <b>Connaître :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le régime de l'acquisition et de la détention d'armes et de munitions (distinguer les différentes catégories d'armes et les conditions générales de leur acquisition et détention) ;</li> <li>- les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relatives à l'armement des agents de surveillance armée</li> <li>- le cadre légal de l'usage des armes, notamment les principes d'absolute nécessité et de proportionnalité.</li> </ul>                              | 3 heures                           |
| Module tactique  | Emploi de l'armement   | Actualisation de la maîtrise du fonctionnement et du maniement des armes portées   | <b>Savoir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- situer l'utilisation de son/ ses arme (s) dans le cadre de l'intervention graduée ;</li> <li>- appliquer les règles générales de sécurité ;</li> <li>- se protéger physiquement et protéger autrui ;</li> <li>- analyser le contexte dans lequel l'arme est utilisée ;</li> <li>- mettre en œuvre toutes les phases préalables de communication et d'avertissement avant intervention ;</li> <li>- utiliser son arme dans le respect du cadre légal de la légitime défense.</li> </ul> | 18 heures                          |
|                  | Secourisme tactique  | Remise à niveau des connaissances et savoir-faire en matière   | <b>Connaître :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les principes de base du secourisme tactique ;</li> </ul>   | 5 heures dont 3 heures de pratique |

**de secourisme  
tactique**

- les blessures spécifiques ;
- les gestes à entreprendre propres au secourisme tactique.

